



COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Séance du 14 mars 2017

Le **14 mars 2017 à 15h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre d'animation sociale et culturelle de Saint-Victor-La-Rivière, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 2 mars 2017

Nombre de conseillers : En exercice : **32** – Présents : **17** – Votants : **21**

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Nicole BARGAIN, Joël CHARBONNEL, Patrick DEAT, Jean-François DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Christel LA RIVIERE, Pascal MICHELIN, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Michel POUGHON, Gilles RANC Patrick SEBY, Henri VALETTE.

Excusés : Agnès BERTET, Sébastien BERTRANK, Gérard BRUGIERE, Éric BRUT, Stéphane CREGUT, Marie-Elisabeth CROZET, Philippe DUBOURG, Catherine GATIGNOL, Pierre MOINS, Patricia VERGNOL.

Absents: Alphonse BELLONTE, Sébastien GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, Loïc GUEROULT, Carole NORE.

Pouvoirs : Éric BRUT à A. GAY – Stéphane CREGUT à Amélie PANCRACIO – Pierre MOINS à Henri VALETTE – Patricia VERGNOL à Michel BABUT.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Régie Boutique : Nouveaux tarifs
- 2/ Election Commission d'appels d'offres et adoption des règles de fonctionnement
- 3/ Personnel : Création de postes – évolutions de postes
- 4/ Compte administratif 2016 : approbation
- 5/ Compte de gestion 2016 : approbation
- 6/ Affectation du résultat 2016
- 7/ Budget primitif 2017 / Tableau des effectifs / Amortissements / Investissements / Approbation du budget primitif
- 8/ Questions et Informations diverses

En préambule, le Président informe le Conseil d'Administration de la démission par courrier daté du 2 mars 2017 de Mme Stéphanie ESTRADE, élue représentant la Commune de Picherande, étant donné qu'elle a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale. Le Président en prend note et constate que le nombre de membres en exercice au Conseil d'Administration est porté à 32 ce jour et que le quorum est ramené à 16 personnes présentes.

DELIBERATION N° 2017-03-14-001 – Régie de recettes « boutique » - Nouveaux tarifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs pour les marchandises et prestations suivantes qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « boutique » :

Marchandises taxées 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Sac à dos noir/bleu/rose	2017	10.00 €	8.33 €
Marchandises taxées 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Casquette enfant	2017	5.00 €	4.17 €
Casquette adulte	2017	8.00 €	6.67 €
Tee-shirt enfant	2017	10.00 €	8.33 €
Tee-shirt adulte	2017	12.00 €	10.00 €
Prestations de services 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Excursion Horizons 1/2 journée		10.00 €	8.33 €
Excursion Horizons journée		30.00 €	25.00 €

Prestations de services exonérées organisées par l'OT		Prix de vente TTC	
Excursions 2017	Tour du Sancy	Plein Tarif	36.00 €
		Club Sancy	28.00 €
	Puy-de-Dôme	Plein tarif	38.00 €
		Club Sancy	30.00 €
	Salers	Plein tarif	40.00 €
		Club Sancy	32.00 €
	Issoire	Plein tarif	40.00 €
		Club Sancy	32.00 €
	Vichy	Plein tarif	45.00 €
		Club Sancy	35.00 €
Instants VIP 2017		1/2 journée	5.00 €
		journée	10.00 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2017-03-14-002 – Commission d'appel d'offres – Election et adoption des règles de fonctionnement

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
 Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
 Vu les articles L.1414-1, L.1414-2, L.1414-3, L.1414-4, L.1411-5, L.2121-21, D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5 du CGCT,
 Vu la délibération n° 2014-04-24-003 portant sur la désignation des membres appelés à siéger à la commission d'ouverture des plis et désignant 2 membres titulaires et 2 membres suppléants,

Considérant que l'article L.1411-5 II a du CGCT a modifié la composition de la commission d'appel d'offres pour un établissement public en portant le nombre de membres titulaires à 5 et le nombre de membres suppléants à 5,

Considérant que la composition de la commission actuelle n'est plus en conformité avec les nouvelles règles en vigueur,

Il convient d'abroger la délibération n° 2014-04-24-003 et de procéder à de nouvelles élections,

Considérant que l'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, le Conseil d'Administration fixant un certain nombre de règles pour le déroulement de l'élection de la CAO avant d'élire les membres de la commission dont :

- les conditions de dépôt des listes,
- le déroulement de l'élection (mode de scrutin),

Il est proposé de fixer les modalités de dépôt des listes ainsi :

Les listes pourront être déposées dès l'envoi de la convocation à la réunion qui comportera dans son ordre du jour l'élection des membres de la CAO et au plus tard avant 17h la veille de la réunion.

Le dépôt des listes s'effectue soit auprès du secrétariat administratif de l'Office de Tourisme au Mont-Dore soit par mail à l'adresse pro@sancy.com,

Il est proposé de procéder au scrutin ordinaire à main levée,

Considérant qu'il convient de fixer les règles de fonctionnement de cette commission et notamment :

- que la commission d'appel d'offres est un organe permanent,
- que le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix,
- le délai de convocation...

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les règles de fonctionnement présentées en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'adopter les modalités de dépôt des listes telles qu'elles ont été exposées en vue de l'élection des membres de la CAO,

- d'accepter le déroulement du vote au scrutin ordinaire à main levée,
- que la commission d'appel d'offres est un organe permanent,
- que le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix,
- d'adopter les règles de fonctionnement présentées.

DELIBERATION N° 2017-03-14-003 – Personnel – Création de postes saisonniers – Saison été 2017

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison estivale 2016, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

1 poste d'agent postal communal

Echelon : employé 1.1 indice 1308

1 poste du 12/06/17 au 10/09/17

5 semaines base 16.25 heures (du lundi au vendredi de 9h à 12h15)

8 semaines base 35.00 heures (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 pendant saison estivale)

13 postes de conseiller touristique

Echelon : employé 1.1 - Indice 1308

Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires

Nombre et durée des contrats saisonniers :

2 postes du 20/03/17 au 30/09/17

5 postes du 12/06/17 au 03/09/17

6 postes du 12/06/17 au 24/09/17

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2017-03-14-004 – Personnel – Création d'un poste « animateur du réseau prestataires touristiques » en CDD

Afin de coordonner et animer le réseau des prestataires touristiques, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la création d'un poste de :

Animateur du réseau prestataires touristiques en CDD

Echelon : agent de maîtrise 2.1 - Indice 1838

Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/05/17 au 31/10/18

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la création du poste en CDD d'animateur du réseau prestataires touristiques selon les modalités proposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2017-03-14-005 – Personnel – Evolution de postes

Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser une révision de la qualification des conseillers touristiques employés par l'Office de Tourisme.

Le Président expose la situation actuelle et la modification proposée ainsi :

Situation actuelle : « Employé en charge de l'exécution de tâches faisant appel à des savoirs précis » échelon 1.2 indice 1390.

Modification proposée : « Employé en charge de l'exécution de tâches complexes faisant appel à des savoirs multiples ou de la polyvalence » échelon 1.3 indice 1503

Le Président précise que cette révision de qualification concerne 17 salariés à savoir :

BABAUD de MONVALIER Juliette
BERTRAND Sarah
BLANCHER Anne-Sophie
BOULLYE Agnès
CAMPAGNE Margerie
DESSERRE Nelly

FAUGERE Nadine
LE QUILLEC Nina
LEROY Cédric
MABRU Sylvie
MONIER Sylvie
PINAULT Florian

PINET Estelle
PLANE Julie
RIBE Elodie
SAVIGNAT Virginie
Poste vacant Murol (remplacement
Céline CHARNAUX)

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, autorise la révision de la qualification des conseillers touristiques telle que proposée ci-dessus et décide que cette mesure sera appliquée à compter du 1er avril 2017.

DELIBERATION N° 2017-03-14-006 – Compte administratif 2016 : approbation

Le Président présente le compte administratif 2016 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2016	3 104 447.30 €	30 108.08 €
Recettes 2016	3 241 998.72 €	32 680.47 €
Résultat 2016	137 551.42 €	2 572.39 €
Report n-1	365 546.39 €	31 438.47 €
Résultat de clôture 2016	503 097.81 €	34 010.86 €
Restes à réaliser (en dépenses)		26 010.60 €
Résultat cumulé	503 097.81 €	8 000.26 €

Avant que le Conseil d'Administration ne délibère sur le compte administratif 2016, Monsieur Jean-François DUBOURG est désigné Président par l'assemblée et M. André GAY se retire.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2016 et arrête les résultats tels qu'énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2017-03-14-007 – Compte de gestion 2016 - Approbation

Le compte de gestion 2016 établi par M. NOTEBAERT, comptable du Trésor, reprend exactement les mêmes résultats que le compte administratif 2016 précédemment présenté.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion 2016, dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2016.

DELIBERATION N° 2017-03-14-008 – Affectation du résultat 2016

Le Conseil d'Administration,

Après avoir examiné le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **503 097.81 €**,

Décide, à L'UNANIMITE, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	137 551.42 €
Résultat antérieur de l'exercice	365 546.39 €
RESULTAT A AFFECTER	503 097.81 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	34 010.86 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	26 010.60 €
Besoin de financement	0 €
AFFECTATION	503 097.81 €
Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	0 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
Report en exploitation R 002	503 097.81 €

DELIBERATION N° 2017-03-14-009 – Budget primitif 2017 – Tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le tableau des effectifs en personnel permanent au 01 janvier 2017 présenté ci-après :

Emploi	Effectif budgétaire	effectif pourvu	catégorie (1)	échelon	Horaire mensuel	Type de contrat	Temps Complètes	Temps Non Compl.
Directeur	1	1	C	3.3	151.7	CDI	1	
Responsable pôle accueil qualité prestataires Sancy Ouest	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Responsable pôle accueil qualité prestataires Sancy Sud	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Assistante de Direction, coordinatrice pôle marketing	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Responsable gestion du personnel, coordinatrice pôle accueil	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Responsable brochures et observatoire statistiques	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Gestionnaire coordinatrice base de données	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Responsable centrales de réservation individuelle et groupe	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Responsable en communication digitale	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Responsable événementiel	1	1	AM	2.3	151.7	CDI	1	
Attaché(e) de presse	1	1	AM	2.1	151.7	CDI	1	
Chargé de mission Famille Plus	1	1	AM	2.1	151.7	CDI	1	
Secrétaire comptable	1	1	AM	2.1	151.7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1.3	95.34	CDI		1
Assistant Internet	3	3	E	1.3	151.7	CDI	3	
Animateur des réservations	1	1	E	1.3	151.7	CDI	1	
Assistant technique (Club Sancy)	1	1	E	1.3	151.7	CDI	1	
Préparateur logistique	1	1	E	1.3	151.7	CDI	1	
Assistante technique	1	0	E	1.3	151.7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1.2	151.7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	15	13	E	1.2	151.7	CDI	15	
Conseillère - agent de vente	1	1	E	1.2	151.7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1.2	69.33	CDI		1
Chargé de mission recouvrement taxe de séjour	1	1	E	1.2	151.7	CDD	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1.1	67.17	CDI		1
agent d'entretien	1	1	E	1.1	43.33	CDI		1
TOTAL	42	39					38	4
<i>Pour mémoire effectif au 31/12/2016</i>	42	39					38	4

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le tableau des effectifs en personnel permanent au 01/01/2017 tel qu'exposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2017-03-14-010 – Budget primitif 2017 – Amortissements

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2016 commenceront à être amortis en 2017.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2016 les durées d'amortissement reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2017.

Le tableau des amortissements proposé pour 2017 est présenté en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2016 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2017.
- d'adopter le tableau des amortissements 2017 présenté en annexe

DELIBERATION N° 2017-03-14-011 – Budget primitif 2017 - Investissements

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2017 proposés ci-après :

En immobilisations incorporelles :

- Acquisition du nouveau site Internet : financement du solde à hauteur de 53 610 €

En immobilisations corporelles :

- Acquisition d'un nouveau véhicule = 25 000 €
- Renouvellement de matériel informatique = 10 000 €
- Acquisition d'un système de téléphonie centralisée = 15 000 €
- Acquisition d'écrans pour affichage extérieur = 9 000 €
- Acquisition de mobilier = 4 379 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve les investissements proposés pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 2017-03-14-012 – Budget primitif 2017 - Approbation

Le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2017 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de 143 000 €

- à la section de fonctionnement à la somme de 3 680 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le budget primitif 2017.

Questions et Informations diverses

Conseil d'Administration : Appel à candidatures

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil d'Administration au sein du collège socio professionnel, un appel à candidatures a été lancé via l'envoi d'une newsletter. Il invite les administrateurs qui souhaiteraient renouveler leur candidature à se faire connaître.

La date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au vendredi 31 mars 2017 à 12h00. Elles sont à adresser à: Monsieur le Président - Communauté de Communes du Massif du Sancy - 6 avenue du Général Leclerc - BP 94 - 63240 LE MONT-DORE.

Intégration de l'Auberge du Guéry sur la commune du Mont-Dore

Le Directeur informe le Conseil d'Administration que l'administration fiscale a reconnu l'installation du siège et des moyens d'exploitation de l'Auberge du Guéry sur la commune du Mont-Dore. Par conséquent il demande au Conseil d'Administration de valider l'intégration de l'Auberge du Guéry sur le territoire de compétence de l'Office de Tourisme du Sancy, ce qui permettra au propriétaire de pouvoir se faire référencer par l'Office de Tourisme et l'engagera à s'acquitter de la taxe de séjour sur le territoire du Sancy.

Le Conseil d'Administration entérine cette proposition.

Remarques formulées par Cap Guéry concernant la diffusion de documentation.

Le Directeur fait part des remarques formulées par le gestionnaire du Centre Cap Guéry qui souhaitait pouvoir faire diffuser son flyer en libre-service dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme du Sancy (prestation payante). Le nombre de places disponibles pour les prestataires extérieurs étant restreinte, lors de la sollicitation, les places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des réponses. Suite à l'application de cette règle, la demande du Centre Cap Guéry n'a donc pas pu être satisfaite, d'autres prestataires sont dans ce cas. L'Office de Tourisme distribue bien les documentations de ces prestataires, uniquement sur demande (en général de l'activité) et non en libre-service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.